

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 08549 Numéro SIREN : 798 350 492 Nom ou dénomination : A-L-O

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2023 sous le numéro de dépôt 2370

20 MARS 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2370

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société A-L-O		209 rue de paris	
SIRET	7 9 8 3 5 0 4 9 2 0 0 0 1 2	93100 MONTREUIL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	50 101
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 06/03/23	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Lieu: MONTREUIL	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire: Girard Kihic Feridun	
		Signature	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H		REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--	--

H		REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET TITRES COUSUMES		b	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
					e
Montant des distributions					f
autres que celles visées en (a),					g
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

REMUNERATIONS			31 203
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société A-L-O

du 01/01/2021

Adresse 209 rue de paris 93100 MONTREUIL

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

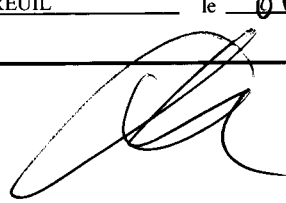
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2021 ⑩
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire <u>Kilic Feridun</u> <u>Secrétaire</u>	A <u>MONTREUIL</u> le <u>06/03/23</u> Signature, 

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise		Société A-L-O		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		209 rue de paris		93100 MONTREUIL		
Numéro SIRET *		7 9 8 3 5 0 4 9 2 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	48 323	030	14 676	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	48 323	048	14 676	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 000	052	1 000	
	Marchandises *	060	500	062	500	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068	1 567	070	1 567	
	Clients et comptes rattachés*					
	Autres * (3)	072	17 842	074	17 842	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086	11 426	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	20 910	098	20 910	
Total général (I+II)	110	69 233	112	14 676	54 557	69 655
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		3 000	3 000	
Ecart de réévaluation		124				
Réserve légale		126		300	300	
Réserves réglementées*		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				
Report à nouveau		134		(16 797)	(79 407)	
Résultat de l'exercice		136		9 899	62 609	
Provisions réglementées		140				
Total I		142		(3 599)	(13 497)	
Provisions pour risques et charges		154				
Emprunts et dettes assimilées		156		577	10 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		12 517	5 772	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	35 814	45 062	67 380	
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		58 156	83 152	
Total général (I + II + III)		180		54 557	69 655	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Société A-L-O		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
						13 1 1 2 2 0 2 1		13 1 1 2 2 0 2 0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons		209		210	1 834
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215		214			
		services *		217		218	90 809	32 195	
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226	60 000	31 321	
	Autres produits					230	30 848	62 316	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	181 657	127 667	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		591	
	Variation de stock (marchandises) *					236	(400)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	78 625	22 149	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	(600)		
	Autres charges externes * :			dont crédit bail : mobilier - immobilier		242	19 113	16 155	
	Impôts, taxes et versements assimilés			dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243		244	65	1 187	
	Rémunérations du personnel *					250	58 152	47 256	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 792	6 771	
	Dotations aux amortissements *					254	9 667	3 832	
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	5 123	1 064	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	171 537	99 005		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	10 120	28 662	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280			
	Produits exceptionnels (IV)					290		26 778	
	Charges financières (V)					294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	221	(7 169)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	9 899	62 609	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	9 899	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprise nouvelles (44. series)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. series)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. series)	981	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			60 000
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	50 101
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *4.7.....0.910nt imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	50 101

Désignation de l'entreprise : Société A-L-O

31/12/2021

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Fonds de solidarité		60 000
Total des déductions diverses	350	60 000

Désignation de l'entreprise : Société A-L-O

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	45 823	442		444		446	45 823	45 823		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 500	472		474		476	2 500	2 500		
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL		490	48 323	492		494		496	48 323	48 323		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 787	532	9 167	534		536	12 954			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	1 222	562	500	564		566	1 722			
	TOTAL	570	5 009	572	9 667	574		576	14 676			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A-L-O

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	47 099
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits de l'exercice				860	50 101
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	97 200

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 081
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 522
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

31/12/2021

[illegible]

Expert On Demand

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2022

5

Désignation de l'entreprise : Société A-L-O				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 7 9 8 3 5 0 4 9 2 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société A-L-O

ADRESSE (voie) 209 rue de paris

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

7 9 8 3 5 0 4 9 2 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A-L-O

ADRESSE (voie)

209 rue de paris

CODE POSTAL

93100

VILLE

MONTREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
40801000 FNP			2 691.99
31/12/2021 OD FNP FRS DIVERS		2 691.99	
40810000 Fournisseurs			1 292.89
31/12/2021 OD FNP ENGIE		966.02	
31/12/2021 OD FNP VEOLIA		20.66	
31/12/2021 OD FNP DISTIRIGROS		306.21	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			221.00
06/08/2021 CD TVA MAJORATIONS	221.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		33 647		43 314		9 667	22.32
21540000	Matériel industriel-machines	45 823		45 823			
21830000	Mat de bureau et informatique	2 500		2 500			
28154000	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	12 954		3 787		9 167	242.06
28183000	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 722		1 222		500	40.92
TOTAL I		33 647		43 314		9 667	22.32
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		1 000		400		600	150.00
31100000	STOCK	1 000		400		600	150.00
MARCHANDISES		500		100		400	400.00
37000000	STOCK	500		100		400	400.00
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 567		1 567			
41100000	CLIENTS	1 567		1 567			
AUTRES CREANCES		17 842		12 847		4 995	38.88
40100000	FOURNISSEURS	3 004				3 004	
43730000	Autres organismes sociaux			895		895	100.00
44400000	ETAT			4 269		4 269	100.00
44566000	TVA ABS	6 630		117		6 513	NS
44567000	CREDIT DE TVA	7 567		7 567			
44586000	T.V.A. Fact Non Parvenues	641				641	
DISPONIBILITES				11 426		11 426	100.00
51210000	BANQUE			11 426		11 426	100.00
TOTAL II		20 910		26 341		5 431	20.62
TOTAL GENERAL		54 557		69 655		15 098	21.68

Dossier N° 001642 en Euros.

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES		1 834	1 834	100.00
70750000 VENTES 5.5%		1 834	1 834	100.00
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	90 809	32 195	58 614	182.06
70610000 VENTES 10%	90 809	25 214	65 595	260.16
70620000 VENTES 20%		6 982	6 982	100.00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 000	31 321	28 679	91.56
74000000 FONDS DE SOLIDARITE	60 000	31 321	28 679	91.56
AUTRES PRODUITS	30 848	62 316	31 469	50.50
75800000 ECART LETTRAGE	20	41	21	50.82
79100000 INDEMNITES ASSURANCE		46 530	46 530	100.00
79110000 ACTIVITE PARTIELLE	30 828	15 746	15 082	95.79
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	181 657	127 667	53 990	42.29
ACHATS DE MARCHANDISES		591	591	100.00
60710000 MARCHANDISES		591	591	100.00
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	400		400	
60370000 VARIATION STOCK	400		400	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	78 625	22 149	56 476	254.98
60100000 ACHATS MATIERES	78 625	22 149	56 476	254.98
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	600		600	
60310000 VARIATION STOCK	600		600	
AUTRES CHARGES EXTERNES	19 113	16 155	2 958	18.31
60400000 ACHAT PRESTATION	3 248		3 248	
60610000 ACHATS NON STOCKES	5 244	1 435	3 810	265.56
60630000 ACHATS DIVERS	2 500	5 762	3 262	56.61
61550000 ENTRETIEN IMMOBILIER		2 230	2 230	100.00
61610000 ASSURANCES	1 600	920	680	73.90
62220000 Commiss et courtage sur ventes	864		864	
62260000 HONORAIRES	1 185	3 317	2 131	64.26
62510000 FRAIS DEPLACEMENT	1 575	963	612	63.56
62570000 Réceptions	44		44	
62630000 TELECOMMUNICATION	1 299	398	901	226.54
62700000 FRAIS BANCAIRES	1 555	1 132	423	37.41
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	65	1 187	1 122	94.50
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	65		65	
63330000 TAXE FORMATION CONTINUE		363	363	100.00
63780000 OFII		824	824	100.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	58 152	47 256	10 896	23.06
64110000 Salaires, appointements	58 152	47 256	10 896	23.06
CHARGES SOCIALES	1 792	6 771	4 979	73.54
64510000 Cotisations à l'Urssaf	27	2 521	2 547	101.05
64530000 Cotisations de retraites	1 742	4 421	2 679	60.60
64750000 Pharmacie	76		76	
64810000 Autres charges de personnel		172	172	100.00

Dossier N° 001642 en Euros.

ALO
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 209 rue de Paris — 93100 MONTREUIL
798 350 492 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin, à 14H00, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur KILIC Feridun, propriétaire de 300 parts.

Total des apports formant le capital social : Trois mille euros,

Lesdits apports correspondants à 300 parts de 10 euros souscrites en totalité.

Monsieur Feridun KILIC, préside la séance en qualité d'associé.

Le gérant constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs à donner

Puis le gérant donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le gérant ne met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1^{ère} - RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels fait apparaître un bénéfice de 9 898.52 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} - RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 898.52 euros de la manière suivante

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat 2021 : 9 898.52euros
Report à nouveau : 9 898.52 euros

Solde : 0€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} - RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} - RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} - RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant.

M. KILIC Feridun,
Montreuil, le 30/06/2022

